

INFOS 06/2019

L'ACTUALITE

Retour de l'évaluation externe

Les évaluateurs ont été parmi nous, au cours de la première quinzaine du mois d'avril. Ils se sont rendus dans l'ensemble des antennes, au siège, ainsi qu'au domicile de bénéficiaires. Nous venons d'avoir la remise d'un pré rapport qui est d'un bon niveau et le reflet d'une activité conduite avec l'engagement, le sérieux, le professionnalisme que chacun et chacune déploie au quotidien. Nous reviendrons vers vous au cours du second semestre dans le cadre de réunions sur les antennes sur ce sujet.

Déménagement Siège Moulins

Au cours de la première quinzaine de Juillet, l'équipe du siège va migrer vers de nouveaux locaux plus spacieux, toujours au RdC au 20 av meunier à Moulins. Les contacts téléphoniques restent identiques

Mutuelle

Les partenaires sociaux de la branche ont négocié un nouvel accord. Il entraîne une diminution de la part salarié sur la cotisation complémentaire santé : 58 % à la charge de l'employeur (contre 50 % jusqu'ici) et 42% à la charge du salarié (contre 50 % jusqu'ici).

Cette mesure entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} Janvier 2018

Une cotisation de régularisation est insérée dans les paies et reprend les cotisations des paies de janvier 2018 à avril 2019.

♦ ARRET DE TRAVAIL ♦

Dorénavant, vous devez envoyer le volet 3 de l'avis d'arrêt de travail **directement au siège social à Moulins** sous 48 heures et informer votre responsable dès que vous en avez connaissance.

♦ LA FORMATION ♦

Cette année, nous n'enversons pas de fiche de souhait de formation. Votre responsable vous contactera directement pour échanger sur vos souhaits et besoins de formation pour l'année 2020.

Pour toutes informations complémentaires ou questions sur d'autres sujets, votre responsable et le service des Ressources Humaines restent à votre écoute.